



NOS CUIVRES

DONNENT FORME À VOS CULTURES

LIQUIDE



GRANULÉS



POUDRE



Fongicide Cuprique

De la pureté découle la réactivité



CUPROXAT® SC



RÉACTIVITÉ, PURETÉ, QUALITÉ

Cuproxat® SC est un cuivre 100% brochantite possédant tous les avantages d'une formulation liquide à dose de produit réduite.

Convient à l'Agriculture Biologique.



CARACTÉRISTIQUES

AMM	2090119
MATIÈRE ACTIVE	190 g/L (ou 14,84% p/p) cuivre métal (sous forme de sulfate de cuivre tribasique)
FORMULATION	Suspension Concentrée (SC)
USAGES ET DOSES	- Vigne : 3,95 L/ha - Autres cultures : voir étiquette
DÉLAI AVANT RÉCOLTE	- Vigne : 21 jours - Autres cultures : voir étiquette
NOMBRE D'APPLICATION	- Vigne : 5 applications max. par an - Autres cultures : voir étiquette
DRE	6 heures pour les usages en plein champ et 8 heures pour les applications en milieu fermé
ZNT	- Vigne : 20 mètres - Autres cultures : voir étiquette
CLASSEMENT	Attention - H410 EUH208 EUH401



DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- La meilleure réactivité grâce à la forme la plus rapide du marché
- La pureté du Cuproxat® SC optimise sa vitesse de libération
- La qualité de formulation au service de l'efficacité

RECOMMANDATIONS PRODUIT

Cuproxat® SC, est un fongicide de contact à utiliser de façon préventive

Cuproxat® SC s'utilise tout au long de la période de végétation de la vigne.

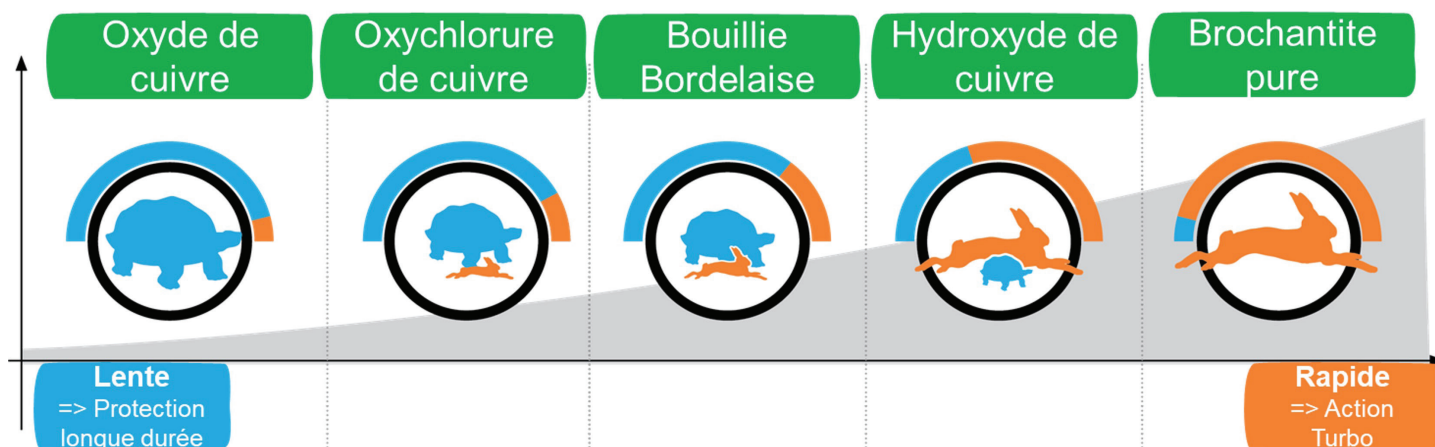
Réaliser 2 à 4 traitements « de couverture » jusqu'à 3 semaines avant la vendange, tous les 8 à 10 jours selon les conditions climatiques, les lessivages éventuels et la pousse de la vigne.

Ne pas traiter les vignes destinées à la production de raisin de table après le stade nouaison (risque de « marquages »).

Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur. Mettre en route l'agitateur, agiter le bidon et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire. Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Ne pas mélanger Cuproxat® SC avec des produits à base de fosétyl-aluminium.

L'INTÉRÊT TECHNIQUE

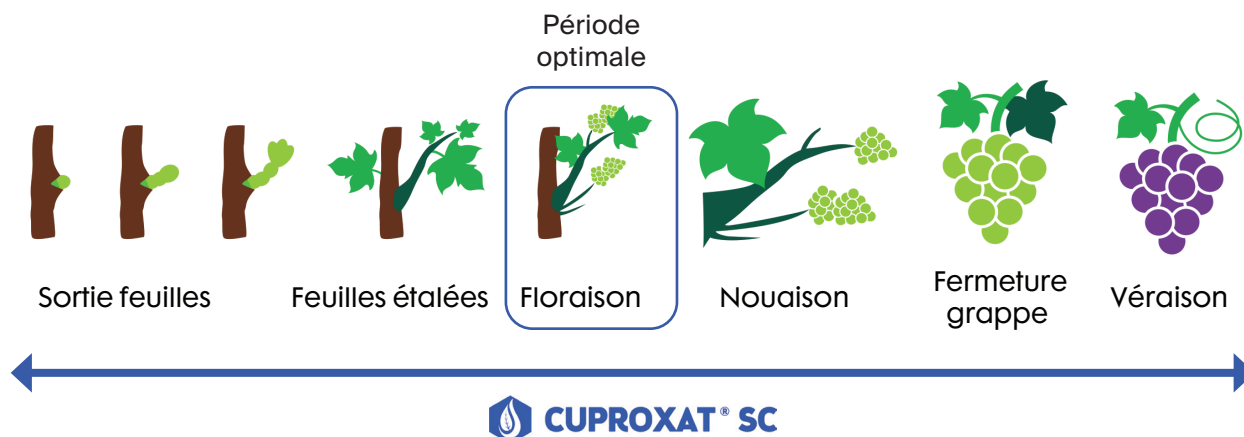


- Actif dès son application
- Meilleure couverture du végétal
- Souplesse d'utilisation avec une dose modulable
- Pratique et confortable à utiliser

 **CUPROXAT® SC**

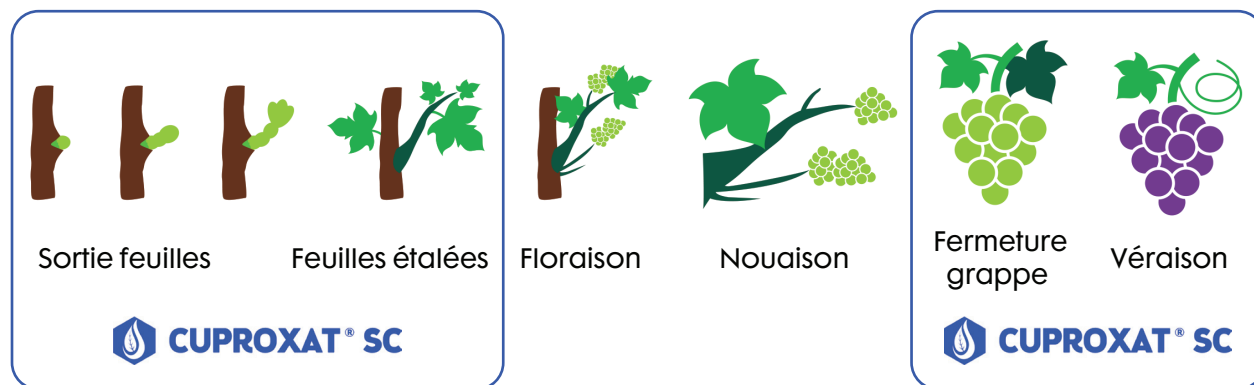
 **FREGATE® SC**

POSITIONNEMENT CUPROXAT® SC



Dose homologuée : 3,95 l/ha (750 g /ha de Cu métal)

Cadence à raisonner en fonction des conditions climatiques, de la pression maladie et de la croissance de la vigne.



 CUPROXAT® SC

AMM : 2090119
Contient : 190 g/L (ou 14,84% p/p) cuivre métal (sous forme de sulfate de cuivre tribasique)



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une installation agréée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures pour les usages en plein champ et 8 heures pour les applications en milieu fermé.

SPe1 : Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 Kg Cu/ha. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur rosier, cultures florales et plantes vertes, arbres et arbustes, oignon, concombre, melon, haricots et pois non écosés frais, pois écosés frais, laitue, tomate. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur kiwi, pêcher, cerisier, prunier, pommier, agrumes, fruits à coques, amandier, châtaignier et noisetier. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45, www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

Version 06/2025

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.